

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RÉGNY

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à 20h30, le conseil municipal de Régnny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François DAUVERGNE, Maire.

### Nombre de conseillers

- En exercice	17
- Présents	13
- Absents	4
- Pouvoirs	4
- Votants	17
- Pour	17
- Contre	0
- Abstention	0

Convocation 30/09/2025

DCM 2025-66

**PRÉSENTS :** M. Jean-François DAUVERGNE, Maire.

Mesdames et Messieurs les adjoints : M. Benabdallah LAÏADI, Mme Fabienne MONTEL, Mme Manuella ANDRÉ, M. Marc MARCHAND.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M. Jean-François CORTEY, M. Régis DUNOYER, M. Sylvain GAINETDINOFF, Mme Céline CHANAL, M. Antoine GIANINA, Mme Charlotte N'MIASS, Mme Lisa KECHIDA, Mme Vanessa VERNAY, Mme Sabrina LOUAHDI.

**ABSENTS EXCUSÉS :** M. Jean-Yves DOUCET, Mme El Djouar PAGLIA-LIGOUT, M. Didier VILAPLANA.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :** M. Jean-Yves DOUCET donne pouvoir à M. Marc MARCHAND, Mme El Djouar PAGLIA-LIGOUT donne pouvoir à M. Jean-François DAUVERGNE, M. Didier VILAPLANA donne pouvoir à M. Benabdallah LAÏADI.

**Secrétaire élue pour la séance :** Mme Lisa KECHIDA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201816-20250929-20250929DCM66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

**OBJET : Rapport Annuel du Déléguataire (RAD) sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement – année 2024 – Ets VEOLIA**

Le service de l'assainissement collectif de la commune de Régnny a été délégué à VEOLIA dans le cadre d'un contrat d'affermage, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2026.

Le rapport annuel 2024 du Déléguataire « VEOLIA », présentant les données pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, nous a été communiqué comme chaque année et doit faire l'objet d'une communication en Conseil Municipal.

L'objectif est de rendre compte de l'activité du service et de donner toute la transparence aux usagers sur son fonctionnement.

*Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et présentation du rapport, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- **PREND ACTE** des informations présentées dans ce rapport,
- **PRÉCISE** que ce dossier est mis à disposition du public.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire de séance,  
Lisa KECHIDA



Le Maire,  
Jean-François DAUVERGNE

